

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL136-14

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141117-DEL136-14-DE
Date de télétransmission : 28/11/2014
Date de réception préfecture : 28/11/2014

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 novembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI,
M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM.
P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO,
J.-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH en date du 17/11/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Habib EL GARES en date du 17/11/14)
M^{me} Alberte BONNIN DESSARTS (Pouvoir à Michèle BREUILLE en date du 17/11/14)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 17/11/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 17/11/14)

Absents excusés :

M. Daniel FINAZZO

Mme Chantal FERRACIOLI a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Signature d'un contrat enfance jeunesse avec la Caisse
d'Allocations Familiales (C.A.F.).**

Rapporteur : Simone BRANON MAILLET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le contrat enfance jeunesse signé le 17 décembre 2001 avec la CAF, renouvelé le 1^{er} janvier
2005 et le 1^{er} janvier 2010 est arrivé à échéance au 31 décembre 2013. Il convient donc de
renouveler ce contrat du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

La Caisse d'Allocations Familiales propose un contrat territorial unique afin de globaliser
ses engagements avec ceux de la commune. Il s'agit du contrat enfance jeunesse qui
comporte deux volets (enfance et jeunesse) et concerne les enfants et les jeunes jusqu'à 17
ans révolus.

Le contrat enfance jeunesse a pour objectif principal le développement de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes à travers six grandes catégories d'équipements et services :

- les établissements d'Accueil de la Petite Enfance,
- les centres de loisirs, les accueils jeunes et les accueils périscolaires,
- les séjours de vacances et mini camps,
- les lieux d'accueil Enfants Parents,
- les Relais Assisantes Maternelles,
- les ludothèques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI